

ASSEMBLÉE NATIONALE26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 577

présenté par
Mme Rabault
-----**ARTICLE 21**

I. – À l’alinéa 79, substituer aux mots :

« Si celui-ci »

les mots :

« S’il ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 80.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.